

Le système d'alerte en masse de la Mairie de Toulouse



Ce système a pour vocation d'alerter et d'informer au plus vite la population et les établissements, par message téléphonique, SMS, mails ou fax, d'un événement majeur à venir ou en cours¹.

Qui peut s'inscrire ?

L'ensemble de la population résidente ou de passage et les responsables d'établissements (publics ou privés) sont invités à s'inscrire en ligne afin que la ville dispose de coordonnées² les plus à jour possibles. **Le service est entièrement gratuit.**

Pourquoi s'inscrire à ce système d'alerte ?

Pour être alerté et informé le plus rapidement possible des consignes de sauvegarde.

Comment s'inscrire ?

- Depuis le portail risquesmajeurs.toulouse.fr : cliquer sur « Inscription Appels en masse »,
- en **mairie de quartier** ou à l'**accueil du Capitole** pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès à internet, (un agent d'accueil se chargera d'assurer votre inscription sur la base des informations que vous lui apporterez).

Votre abonnement à ce service est d'une durée de 2 ans maximum. Vous serez sollicité par mail un mois avant l'échéance pour renouveler ou non votre nouvelle inscription gratuite de deux ans. Pensez à vous réinscrire.

¹ Inondation, risque de rupture des digues de protection contre les crues de la Garonne, accident industriel, phénomènes météorologiques particulièrement importants...

² Traitement des données personnelles : les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise en œuvre du Plan communal de sauvegarde (incluant les annuaires opérationnels liés). La Mairie de Toulouse est responsable du traitement, représentée par la Direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs. Seuls les agents habilités et la Préfecture (Plan Vigipirate) seront destinataires des données. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie postale à DSCRM, 1 rue des Pénitents blancs, 31000 Toulouse ou par email à accueilDSCRM@mairie-toulouse.fr. La base légale de ce traitement est l'obligation légale.

Système d'alerte en masse

MAIRIE DE  TOULOUSE

Les réflexes en cas de danger ou d'alerte



Se mettre à l'abri



Écouter la radio :

- France bleu Occitanie 91.8 FM / • France Info 105.5 FM
- France Inter 88.1 FM



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner

Pour en savoir plus :

- risquesmajeurs.toulouse.fr
- dans les mairies : le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Fiche n° 209 - Maj 11/2022 - Direction de la communication



Imprimerie de Toulouse Métropole - Ne pas jeter sur la voie publique


**Vivre à
Toulouse**
édition 2022

MAIRIE DE  TOULOUSE




Risques majeurs & système d'alerte en masse

Les risques majeurs à Toulouse


Mouvements de terrain :

-  Aléa fort
-  Aléa modéré







Transports de matières dangereuses :

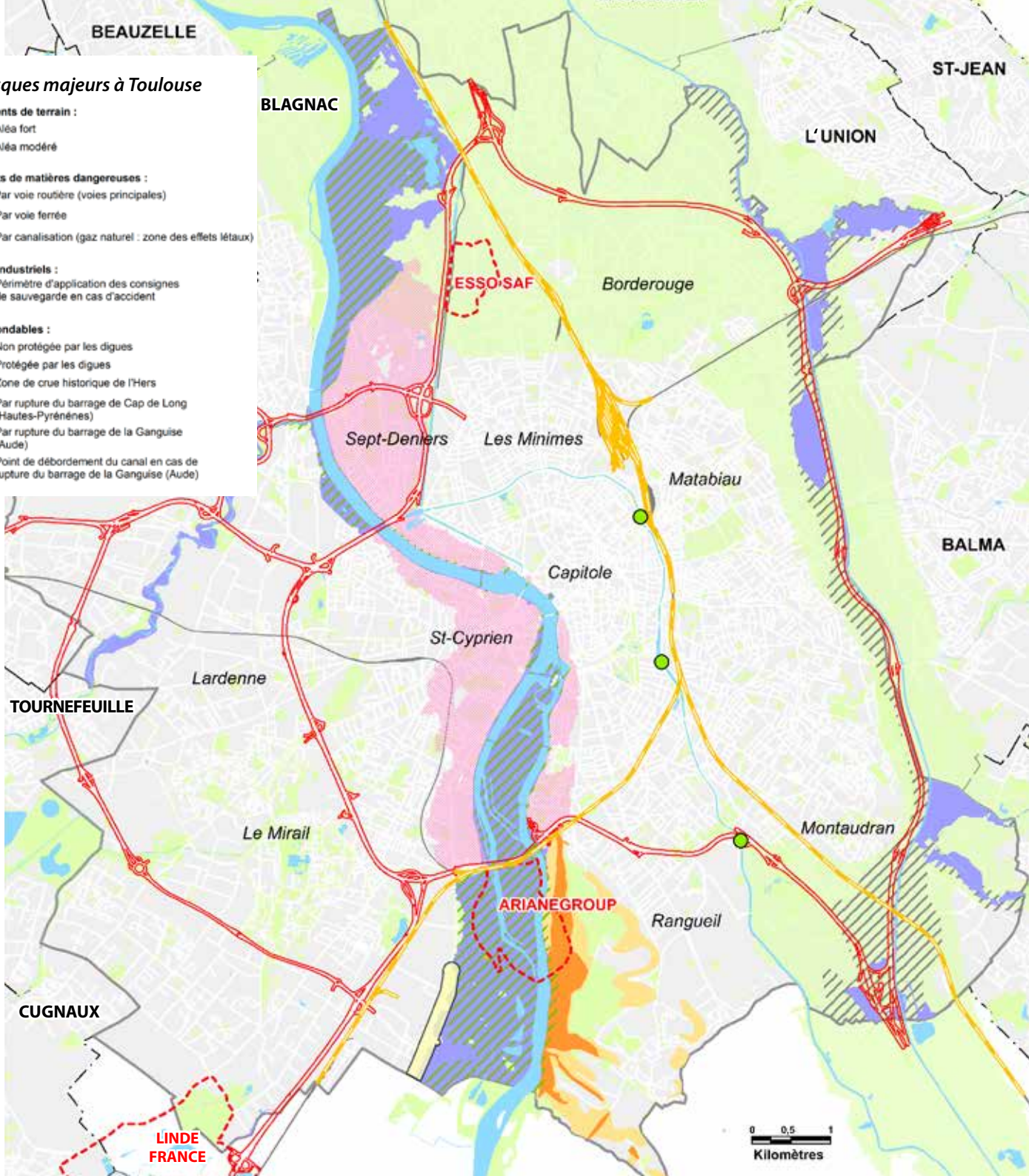
-  Par voie routière (voies principales)
-  Par voie ferrée
-  Par canalisation (gaz naturel : zone des effets létaux)

Risques industriels :

-  Périmètre d'application des consignes de sauvegarde en cas d'accident

Zones inondables :

-  Non protégée par les digues
-  Protégée par les digues
-  Zone de crue historique de l'Hers
-  Par rupture du barrage de Cap de Long (Hautes-Pyrénées)
-  Par rupture du barrage de la Gangouise (Aude)
-  Point de débordement du canal en cas de rupture du barrage de la Gangouise (Aude)



Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

L'alerte et l'information de la population

Les risques majeurs identifiés

- Les risques naturels et technologiques sur le territoire communal, (voir carte ci-contre)
- les risques météorologiques (tempête, neige...),
- le risque nucléaire (la centrale nucléaire de Golfech est située à 75 km de Toulouse),
- les risques sanitaires (canicule / grand froid, pollution de l'air, pandémie...),
- les risques liés aux ressources (coupure ou défaillance de l'alimentation en eau, électricité ou hydrocarbures),
- les risques de nombreuses victimes (mouvements de foule lors de grands rassemblements, accident d'aéronef, de train ou rame de métro, acte terroriste...).

Les systèmes d'alerte

1 Les sirènes du réseau national d'alerte ont pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

- Ce signal national d'alerte est un son modulé, réparti en 3 séquences :



- Le signal de fin d'alerte est caractérisé par un son continu, en une seule séquence :



(L'essai mensuel du bon fonctionnement des sirènes a lieu le 1^{er} mercredi de chaque mois, à 12h 15, il est composé d'une seule séquence d'1 minute et 41 secondes)

2 La Police municipale (véhicules équipés de haut-parleurs, porte-à-porte).

3 Les panneaux à messages variables.

4 Les médias.

5 Le système d'alerte en masse de la Mairie de Toulouse.